

Le Forum LinguaJuris est une initiative de la Chambre Belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues a.s.b.l.

## But

- 1) Promouvoir la qualité des prestations des traducteurs et interprètes jurés en Belgique par
  - a) le respect de la déontologie
  - b) la formation continue
  - c) l'échange entre traducteurs et interprètes assermentés
    - i) par la création d'un mailing list
    - ii) par des réunions
    - iii) la participation aux manifestations de la CBTIP au tarif membre CBTIP
  - d) le contact avec les membres de la CBTIP spécialisés dans d'autres domaines compte tenu de la multitude des domaines spécifiques auxquels les traducteurs et interprètes jurés sont confrontés
  - e) défendre les intérêts des traducteurs et interprètes jurés
  - f) promouvoir la réglementation du statut

## Conditions d'adhésion:

- 1) Être traducteur juré
- 2) a) Etre membre effectif de la CBTIP ou
  - b) avoir suivi une formation Linguajuris ou
  - c) avoir suivi une formation comparable
- 3) Avoir signé le code de déontologie pour les traducteurs et interprètes jurés proposé par la CBTIP pour accord.
- 4) Les formateurs et les membres du groupe de travail LinguaJuris sont membres d'office.

## Cotisation

60 € par an pour les non-membres de la CBTIP

Pour les membres effectifs de la CBTIP la cotisation est comprise dans la cotisation CBTIP. Les formateurs et les membres du groupe de travail LinguaJuris sont des conseillers indispensables; leurs contributions au Forum de par leur avis et conseils sont dès lors considérées comme cotisation.

Le Forum LinguaJuris est présidé par un membre du conseil d'administration de la Chambre Belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues a.s.b.l. et administré par cette même association.